



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

Arrêté n° 2015 / 114 / PEF/SG/SRAG du 12/10/2015
Autorisant une manifestation sportive
à Saint-Barthélemy le 15 novembre 2015

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES
- Vu** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-036 du 08 juin 2015 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu** la demande en date du 15 septembre 2015 formulée par Monsieur Jean-Marc OUTIL président de l'association SAINT-BARTH TRIATHLON ;

- Vu** la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 14 septembre 2015;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Barthélemy en date du 14 septembre 2015;
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 15 septembre 2015 ;
- Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 29 septembre 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Saint Barthélemy et de Saint-Martin,

A R R Ê T E

Article 1er : Monsieur Jean-Marc OUTIL président de l'association SAINT-BARTH TRIATHLON, est autorisé à organiser un triathlon, le dimanche 15 novembre 2015, dont le détail des parcours est indexé au présent arrêté.

Article 2 : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 1992 ;
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

Article 3 : L'organisateur responsable devra se conformer aux prescriptions du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié ainsi que des textes pris pour son application.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le Président du conseil territorial de Saint-Barthélemy, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,

La Préfète déléguée


Anne LAUBIES



TRIATHLON DE SAINT BARTHELEMY

Parcours de la NATATION - 750m

Départ de la **plage de St Jean** 6H30 arrivée sur la plage de **St Jean** au niveau de la **barrière de l'aéroport**.

Parcours Vélo - 20 km (1 grand tour de 10Kms jusqu'à Saline +3 tours de 3Kms à St Jean) route sécurisée pour l'occasion de 6H30 à 8H00

Départ du parking de la **plage de St Jean** direction le rond point de la Villa Créole,
Puis direction le carrefour de **Lorient** et tourner à droite à Minimart ,
Carrefour **Gd Fond, Lorient/Saline**, prendre à droite direction **Saline**,
Carrefour **Lorient/St Jean/Saline**, direction **Saline**
Faire demi-tour sur le parking de Saline et retour sur **St Jean**,
Direction **Lorient** pour allez sur **St Jean**,
Rond point de la **VILLA CRÉOLE**,
Rouler sur la route de **St Jean**, rentrer, tourner et sortir de **Marché U**,
Direction rond Point de la **Villa Créole** (3 tours sur St Jean),
Puis arriver **au Parking de la plage de St Jean**.

Parcours Course à Pied - 5km (2 boucles)

Départ **du Parking de la plage de St Jean**,
Direction la piscine territoriale en empruntant le pont de l'Eden Rock puis la route le long de **l'étang de St Jean**
Direction le **stade Territorial** puis le **rond point des Pompiers**
Contourner les bâtiments des Galeries du Commerce en passant derrière la BFC direction la station-service
Prendre la route de St jean
Direction le Rond point de la villa Créole
Faire demi tour au Rond Point
Direction le **parking de la plage de St Jean** et repartir pour une 2^{ème} boucle
Arrivée **Parking de la plage de St Jean**

Liste des signaleurs pour le Triathlon Sprint de St Barth le 15 Novembre 2015

Maitres Nageurs

OUTIL	Jean Marc	26/05/1969
RIBEIRA	Olivier	24/10/1970

Signaleurs

BEAUFILS	Sophie	24/07/1970	891042310729
REYNAL	Sandrine	12/07/1971	890219200092
MASSEGLIA	Sabine	23/09/1965	830806110522
HARRIS	Pierre	21/02/1969	860413310456
CLEQUIN	Caroline	24/08/1966	850133210214
CHAILLEUX	Marylin	02/04/1973	910244400042
ROSSONI	Valérie	01/01/1969	860964300720
GRANDJEAN	Nathalie	31/05/1963	821124310262
LE BOURDON	Hoelenn	01/08/1982	971056300412
CHASSAIGNE	Fabienne	19/10/1973	910724310486
GUMBS	Jocelyn	28/12/1961	790196300003
OUTIL	Jean Marc	26/05/1969	890396200377
HARRIS	Isabelle	23/12/1974	